

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1048

**Artikel:** Europe et frontières  
**Autor:** Caloz-Tschopp, Marie-Claire  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020945>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Le patron de l'orthographe

Contraint pour mon malheur d'apprendre, puis d'enseigner l'orthographe, j'ai eu un petit plaisir en feuilletant le tome XXIII de la Correspondance de George Sand. Au nom de la Société internationale des poètes, qui vient d'être fondée, Catulle Mendès écrit à la romancière pour lui demander son *patronnage* — erreur: on écrit *patronage*. Elle lui répond avec sympathie, mais en refusant toutefois de *patroner* la jeune Société — erreur: on écrit *patronner* ! Et dire que la France est le pays de Descartes.

A part quoi, on entend souvent dire que nul n'est irremplaçable... Je n'en crois rien ! Quelqu'un ayant disparu aux éditions Garnier, la correspondance de Sand a été reprise par Bordas: un Trafalgar, une Béresina: le tome XXIII est constellé d'erreurs; la moitié des appels de notes est erronée, etc. Quand on pense que Georges Lubin

a consacré sa vie, avec un soin admirable, à cette correspondance, on en a mal au cœur.

Me rendant en Bretagne, j'avais donc acheté ce tome XXIII à Nohant, après avoir passé la nuit à l'auberge de la Petite Fadette. En revenant, j'ai fait le détour par Nantes, que je ne connaissais pas. Beau musée, avec notamment (pour ne citer que les modernes) un Hartung, deux Soulages, une appréciable collection de Kandinsky. Hélas — c'est une impression toute personnelle — à mesure qu'on avance vers la fin du siècle, le sentiment s'impose que l'art n'a plus rien à dire: toute couleur, toute forme, tout rythme ont désormais disparu. Tinguely propose du moins des rythmes. Et puis il est amusant. L'inévitable Long, dont on «admire» un alignement de cailloux posés à même le plancher — le même alignement, ou peu s'en faut, qu'à Bâle, à Venise ou à Turin — ne propose rien. Et Dieu sait qu'il n'est pas amusant. D'autres se contentent de suivre, de répéter... Or suivre Poussin ou Corot ou Cézanne, passe encore. Mais suivre Mondrian ou Tapiès, voit-on cela ?

On ne le voit que trop !

Grâce au Ciel, Nantes propose encore un musée Jules Verne, lequel eut l'idée de naître en cette ville en 1828. Je laisse imaginer le monde de rêve dans lequel le visiteur se trouve plonger — et je dis bien *plonger*, car par une malice de l'architecte, qui a profité des rives très déclives de la Loire, on entre à l'étage supérieur et on s'enfonce peu à peu, comme si l'on se trouvait à bord du Nautilus et qu'on suivît le professeur Lidenbrock au centre de la terre.

Ici, une question se pose: comment se fait-il que Jules Verne, l'un des écrivains les plus lus et les plus traduits du XIX<sup>e</sup> siècle, dont par ailleurs les livres étaient jadis offerts en prix aux écoliers méritants, soit très généralement ignoré des histoires de la littérature ?

Peut-être faudrait-il poser une autre question: comment se fait-il qu'aucun des grands romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle — ni Stendhal, ni Balzac, ni Flaubert, ni Zola; ni bien sûr Dumas, Jules Verne ou Eugène Sue — n'ait fait partie de l'Académie française ? A croire que le roman, au XIX<sup>e</sup> siècle, était considéré comme un genre mineur, n'appartenant pas vraiment à la «littérature». Aujourd'hui, il tient la vedette — mais nous avons bien aussi nos préjugés... ■

## ici et là

- **Les questions féminines en Suisse.** Cours donné le vendredi du 11 octobre 1991 au 14 février 1992 à l'IDHEAP, BFSH 1, Université de Lausanne, 1015 Lausanne. Tél.: 021/693 42 95.
- **La politique monétaire suisse.** Colloque organisé par l'institut Créo de macroéconomie appliquée le samedi 21 septembre de 9 à 13 heures. Université de Lausanne, BFSH 1. Renseignements et inscriptions: tél. 021/692 41 17.

## Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)  
**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)  
 Ont également collaboré à ce numéro:  
 Jean-Pierre Bossy (jpb)  
 François Brutsch (fb)  
 Ruth Dreifuss  
 André Gavillet (ag)  
 Jacques Guyaz (jg)  
 Charles-F. Pochon (cfp)  
 Forum: Jeanlouis Cornuz  
 Marie-Claire Caloz-Tschopp  
**Abonnement:** 70 francs pour une année  
**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1,  
 case postale 2612, 1002 Lausanne  
**Téléphone:** 021 312 69 10  
**Télécopie:** 021 312 80 40 — CCP: 10-15527-9  
**Composition et maquette:** Monique Hennin  
 Pierre Imhof, Françoise Gavillet  
**Impression:**  
 Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## Europe et frontières

**Marie-Claire Caloz-Tschopp**  
 membre de la Coordination Suisse Asile.

La commission «contrôle des personnes à la frontière», mise sur pied par Arnold Koller et présidée par le conseiller national Leuba, a rendu public son rapport intermédiaire. «*L'interdépendance entre la sécurité intérieure et la politique générale de la Suisse par rapport à la situation internationale*» en constitue l'axe central. Parmi les mesures proposées: création d'une loi sur la protection de l'Etat, d'un service de coordination suisse des affaires de police, d'une commission de sécurité et d'un groupe de travail sur les questions de migration; la commission propose également que la Suisse s'offre pour créer une académie européenne de police. La commission souligne l'urgence d'une intégration européenne en matière de circulation des personnes et de politique de sécurité. Le constat de nécessité est

réaliste, le mouvement positif. Plus, il montre une Suisse active, dynamique, plutôt que repliée sur elle-même. Quel punch à côté des atermoiements de nos conseillers fédéraux. Aucune réserve à formuler au niveau du principe général d'adhésion dans ces deux secteurs. Mais quelle Europe et surtout quelle politique en matière de circulation des personnes nous propose la commission présidée par M. Leuba ?

Un raisonnement-clé concernant la libre-circulation des personnes est construit dans le rapport autour d'un objet «chaud», l'Europe communautaire. Première prémissse: oui à l'Europe communautaire (vœu irréfutable à moins d'être anti-Européen); deuxième prémissse: une politique de sécurité est indispensable; conclusion: pour garantir notre sécurité, adhérons à l'Europe. Logique parfaite, mais sophisme massif. Un vrai tour d'illusion, construit sur des oubliés, des glissements de sens permettant une assimilation d'objets distincts et des occultations d'enjeux liés à l'exercice de la démocratie. La libre circulation des personnes implique, nous dit le rapport, des objectifs en

# Des verts et des pas mûrs

(jg) C'est l'été; la saison des fruits. On trouve de tout à la Migros et à la Coop, des melons, des abricots, des framboises, des mûres, bientôt des prunes. Oui, mais dans quel état ?

Prenez les melons, par exemple. Une bonne partie de ce délice estival est produit dans le sud de la France. Ils sont commercialisés à Cavaillon, qui est un très grand marché de gros, centralisant toutes les productions de Provence. Il se trouve que très souvent les seuls melons que l'on trouve dans nos magasins sont verts, durs et sans goût. Or, il y a environ 350 kilomètres de Cavaillon à la frontière suisse. Les opérations de dédouanement de denrées périssables ne doivent pas prendre si longtemps que ça. Il semble qu'un melon mûr devrait pouvoir se trouver sur la table du consommateur moins de 24 heures après son achat au MIN (marché d'intérêt national, selon la délicieuse terminologie française) de Cavaillon. Et ce n'est pas une question de

distance: sur les étals parisiens, à plus de 800 kilomètres de Cavaillon, les melons sont parfaits. Et pour prendre une référence encore plus exotique, tous ceux qui ont été dans les villes de la côte est des Etats-Unis ont remarqué l'excellente qualité de ces péponides qui sont produits à l'autre bout du pays. Admettons que quelque obscure réglementation empêche de mettre sur la table du consommateur des melons mûrs, quoique l'on puisse toujours en trouver à des prix prohibitifs dans des épiceries de luxe. Venons-en alors aux baies, aux «petits fruits» comme on disait. Les mûres ou les meurons, les framboises, les groseilles sont en général vendus dans des emballages en forme de berceaux, en carton ou en plastique. Il est presque immanquable de devoir en jeter une partie, les fruits situés au fond de l'emballage étant attaqués par une moisissure blanchâtre. Le problème du conditionnement et de la distribution de produits ne pouvant

en aucun cas être conservés est évidemment redoutable. Mais la moisissure est-elle donc inévitable ? L'emballage n'intervient-il pas trop tôt ? Nous sommes prêt à accepter l'idée que la fatalité est seule responsable, comme on dit lors des accidents d'avion, et que nos grands magasins ont autre chose à faire que de se préoccuper de la satisfaction de l'amateur de mûres.

Parlons maintenant des abricots. On le sait, dans le souci de défendre les producteurs locaux, les importations sont interdites pendant la période de cueillette des abricots valaisans. Le résultat se traduit généralement par la mise en vente d'abricots à peine mûrs, fades et sans saveur. Pourtant quelques heures de camion seulement séparent l'abricotier valaisan de l'étal fribourgeois ou genevois, aucune formalité douanière ne vient ralentir ce transport et les producteurs valaisans connaissent leur métier. Où est l'erreur ?

En ce qui concerne les productions suisses l'affaire est entendue. Une conception un peu pervertie de la solidarité confédérale fait qu'il est très malséant de se plaindre ou de critiquer ce qui peut se passer dans le canton voisin. Le soutien aux producteurs de fruits, ou les subventions quasi-automatiques votées par les Chambres aux viticulteurs les mauvaises années font partie d'un espèce de non-dit de la politique fédérale. Il y a là un véritable tabou... pas si éloigné que ça, au demeurant, du pseudo-choix laissé au consommateur dans les grandes surfaces. C'est comme si, là aussi, il y avait un accord implicite: je suis un grand distributeur, je vous garantis des prix raisonnables, ils montent moins que vos loyers, mais en échange ne protestez pas trop et accommodez-vous de ce que je vous offre ! Ainsi va le protectionnisme rampant... ■

matière de sécurité intérieure, de lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et le crime organisé, de contrôle de l'immigration extraeuropéenne. Par un amalgame restrictif *terrorisme + drogue + immigration + asile*, la libre circulation devient un problème de «contrôle des personnes à la frontière». Elle est assimilée (les droits des migrants et le droit d'asile qui en dépendent) à la politique de sécurité. L'asile est noyé dans l'immigration. Bien que la libre circulation des personnes implique des éléments de sécurité, peut-on assimiler ces deux objets distincts ? Une question complexe d'échanges, d'exercice de droits positifs fondamentaux, de créativité sociale ne peut être confinée à une question de police (et bientôt d'armée). Les deux domaines devraient être séparés. Les échanges sont vitaux pour la survie et l'avenir économique, politique, culturel de la Suisse. Ils seront freinés par une logique de forteresse.

La commission voudrait voir la Suisse adhérer au Service d'information Schengen (SIS) dont les données sont accessibles à toutes les polices européennes. Les conditions de récolte et d'usage des informations sont loin d'être claires, a souligné le parlement européen. Par ailleurs, la

définition restrictive du mandat par le DFJP, la composition (presque exclusivement policière) de la commission, la logique du secret sont une mise en cause de règles de la vie démocratique. Par une confrontation des opinions, la passion cède (un peu) le pas à la raison. Le dossier des migrations devrait être largement débattu. Or le mode de constitution et de travail de cette commission ont jusqu'à maintenant empêché un vrai débat, une vraie réflexion. Moins que de «déficit de sécurité», c'est surtout de «déficit démocratique» que l'on doit parler.

Préoccupée par la situation, la Coordination Suisse Asile est en train d'effectuer une série de démarches et d'avancer une proposition: la constitution d'un observatoire permanent et indépendant concernant la circulation des personnes. Elle s'attache également à renforcer le débat dans le cadre de la préparation des quatrièmes Assises européennes sur le droit d'asile qui auront lieu à Rome en automne 1992. Aura-t-elle un écho ? Espérons-le, car elle n'est de loin pas la seule concernée. ■

Le texte d'appel aux assises se trouve dans le livre 1992: *Europe et Droit d'Asile*, CETIM, Genève. 20 francs.

## Opération ratée

Malgré la résiliation du contrat de reprise par *24 Heures* et le débauchage de deux journalistes par le *Nouveau quotidien*, l'agence BRRI de Roger de Diesbach continuera de vivre, grâce à un contrat d'exclusivité pour la Suisse romande (exception faite du *Pays*) signé avec *La Suisse*. Tout laisse penser qu'Edipresse, propriétaire de *24 Heures*, espérait voir le BRRI rendre l'âme, ce qui aurait supprimé une agence travaillant sur un créneau que vise également le *Nouveau quotidien*, à paraître dès septembre et détenu à 65% par Edipresse... ■